

Vittel, le

**25 JUIN 2020**

A l'attention des usagers  
du complexe aquatique de Vittel

**Pôle sports ville de Vittel**

Affaire suivie par Christophe MORIN

Tél : 03 29 08 21 14 – 06 03 39 54 12

Réf. : FP/AC-usagers piscine-24062020

Objet : Lettre d'information – ouverture piscine & mesures compensatoires abonnements

Madame, Monsieur,

En raison de la pandémie mondiale de la Covid 19, le pôle Sports de la ville de Vittel, comme tous les autres acteurs du monde sportif, a dû fermer depuis le 13 mars dernier, toutes ses installations sportives, entraînant la suspension, notamment, des séances publiques de la piscine et des activités aquatiques municipales.

A l'issue de cette période difficile, nous avons le plaisir de vous informer de l'ouverture du complexe aquatique municipal à compter du 29 juin 2020. Nous souhaitons également, vous informer de notre décision de prendre en considération les prestations qui n'ont pas été réalisées durant ces 4 derniers mois.

Vous trouverez ci-après le détail des mesures compensatoires adoptées :

- Pour les détenteurs de carte « abonnement public », la durée de validité de la carte, initialement prévue pour 12 mois, sera prolongée de 4 mois (durée de la fermeture de la piscine) à compter de la date de réouverture de la piscine.
- Pour les détenteurs d'abonnements espace forme, la validité sera prolongée d'une période égale à la période de fermeture, la date de réouverture n'étant pas encore déterminée actuellement pour des raisons sanitaires.
- Concernant les activités aquatiques, la compensation se fera sous la forme d'un avoir calculé à partir du prix de la séance de chaque activité et du nombre de séances annulées. Le montant ainsi calculé pour chaque bénéficiaire sera disponible, en une seule fois et jusqu'au 10 octobre 2020, pour acheter des prestations proposées par le complexe aquatique municipal.
  - Exemple : un vittellois titulaire d'un forfait Aquagym annuel se verra proposer un avoir de 59 €. Il pourra profiter de cette somme pour reprendre un abonnement aquagym ou acheter d'autres prestations de la piscine pour un montant égal ou supérieur à l'avoir.

D'avantages de précisions sur les modalités pratiques sont à retrouver sur le site internet de la ville ([www.ville-vittel.fr/rubrique-complexe-aquatique](http://www.ville-vittel.fr/rubrique-complexe-aquatique)). Le secrétariat du pôle Sports est également à votre disposition et à ce titre, nous vous invitons à prendre connaissance des horaires d'ouverture du Centre Pierre de Coubertin pour exploiter au mieux l'amplitude horaire et ainsi respecter les mesures de distanciation.

Espérant vous savoir en bonne santé pour vous permettre de retrouver le plus rapidement possible les bassins,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée,

L'adjoint délégué  
à la vie sportive



Alexandre CHOPINEZ

Le Maire,



Franck PERRY